

10-12-2015 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance spéciale tenue le 10 décembre 2015, à 15h30, au 356, Principale, à laquelle séance sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, les conseillers: Roland St-Pierre, Langis Joubert et Réjean Hudon.

Les conseillers Gilbert Gauvin, Richard Fournier et Normand St-Laurent sont absents.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion – règlement 206
4. Questions de l'assemblée
5. Levée de la réunion

290-15 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Roland St-Pierre, appuyé par Réjean Hudon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

291-15 Avis de motion – règlement 206

Avis de motion est proposé par Roland St-Pierre et résolu qu'à une séance extraordinaire sera adopté un règlement portant le numéro 206 concernant l'imposition de la taxe foncière et des tarifs de taxes de services pour l'année 2016. Cette séance aura lieu le lundi, 21 décembre prochain, à compter de 19h30.

292-15 Levée de la séance

Proposé par Réjean Hudon que la séance soit levée à quinze heures trente-sept minutes (15h37).

Jean-Paul Bélanger

Maire

Katie St-Pierre

Directrice général et sec.-très.

Je, Jean-Paul Bélanger, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.